Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 33 (1987)

Heft: 9

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AFFAIRES FEDERALES

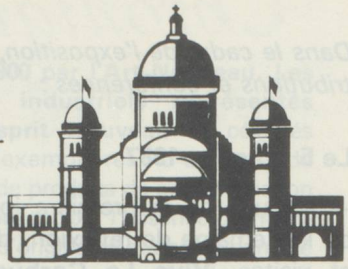

Le directeur de l'Office fédéral de la justice J. Voyame se retire

Le directeur de l'Office fédéral de la justice (OFJ) Joseph Voyame prendra sa retraite en février 1988, a annoncé le Département de justice et police. Le Conseil fédéral en a pris acte, avec remerciements pour les services rendus. Directeur de l'OFJ depuis 1973, après avoir été secrétaire général adjoint de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle à Genève et directeur de l'Office fédéral de la propriété intellectuelle, M. Voyame a été chargé de nombreux et délicats dossiers, en particulier la révision totale de la Constitution, la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons et le nouveau droit matrimonial.

1988 à 1991 : presque un milliard pour le Fonds national

Le Conseil fédéral propose dans son message sur l'encouragement de la recherche scientifique pour la période 1988 à 1991, une enveloppe financière de 962 millions de francs pour le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS). Ces fonds devraient être alloués principalement à l'écologie, les sciences de l'ingénieur ainsi que le domaine culturel, a souligné lors d'une conférence de presse Alfred Pletscher, président du Conseil de la recherche à Bâle, qui présentait le « programme pluriannuel du FNRS pour la période 1988-91).

Les priorités du FNRS sont « dans leur ensemble en accord avec les objectifs de la politique de la recherche du Conseil fédéral ». La demande du FNRS devait être examinée lors de la session d'été des Chambres.

Une des tâches primordiale que s'est donné le FNRS, la formation d'une relève suisse qualifiée. Par ailleurs, la participation toujours plus active de la Suisse à des programmes internationaux de recherche implique une multiplication et des activités scientifiques et des engagements financiers.

Les axes de la recherche soutenue par la FNRS s'articuleront ces prochaines années autour des nouvelles technologies, de la sauvegarde de l'environnement et des ressources naturelles, de l'individu, la société et l'Etat dans un monde en perpétuelle mutation. Mais l'attention ira encore à la collaboration interdisciplinaire, à l'équipement des instituts de recherche, à la collaboration internationale, enfin à la mise en valeur des résultats des recherche. D'autres domaines seront soumis à un plafonnement : psychologie, archéologie, histoire suisse, pharmacologie phénoménologique, inventaires.

L'accroissement des dépenses du FNRS, a précisé Peter Fricker, secrétaire général, se justifie par, notamment, la forte augmentation du nombre et des montants des requêtes (824 demandes de subsides en 1985, totalisant 194 mio de fr, 982 en 1986 totalisant 240 mio de fr). Mais aussi par l'encouragement de la relève, les nouveaux engagements sur le plan international (Eureka), la promotion de secteurs prioritaires tels que sciences de l'ingénieur, renouvellement de l'équipement en appareils scientifiques.

La répartition des ressources du FNRS s'établit selon la clé suivante : 18 à 20 % aux sciences sociales et humaines, 39 à 41 % aux mathématiques, sciences naturelles et de l'ingénieur, 39 à 41 % à la biologie et médecine.

Le Conseil fédéral, dans son message, a proposé une enveloppe financière de 995 mio de fr (de 1988 à 1991), dont 12 % au maximum attribués au financement des programmes nationaux de recherche (PNR). Le Conseil fédéral a décidé la mise en train de quatre séries de PNR, soit 22 programmes et un investissement de quelque 213 mio de fr et étudie actuellement les projets proposés pour une cinquième série de PNR, qui remplaceront les trois premières séries qui sont terminées, a précisé Jean-Claude Frachebourg, président de la Division des programme nationaux.

Le programme pluriannuel tient compte largement, a précisé A. Pletscher, de l'éthique individuelle. L'éthique avant tout dans les domaines des sciences biologiques, mais aussi dans ceux des nouvelles technologies. Quelque 2750 collaborateurs sont engagés dans les recherches du FNRS ainsi qu'environ 300 boursiers, assurent non seulement la recherche dans les hautes écoles, mais aussi une formation pour leurs futures activités, dans la recherche, le secteur public ou l'économie privée.

Euro-conventions : la Suisse parmi les derniers

La Suisse est l'un des Etats européens les moins intégrés dans le réseau des conventions et des accords de coopération tissé dans le vieux continent par le Conseil de l'Europe, indique le dernier « état des ratifications » établi par les experts de Strasbourg.

Depuis son adhésion à l'organisation, en 1963, Berne n'a ratifié que 57 des 126 conventions mises au point par le Conseil de l'Europe. Ce chiffre place la Confédération à un niveau très médiocre parmi les « 21 » : seuls le Liechtenstein (35 ratifications) Malte (32& et l'Islande (40) font beaucoup moins bien, tandis que l'Italie, la France, la RFA, la Belgique ou les Pays-Bas atteignent ou dépassent les 80 ratifications.

Les domaines dans lesquels la Confédération s'est révélée la plus réticente à coopérer avec ses voisins ou à intégrer les « standards » européens sont le secteur social (12 ratifications sur 13 conventions et la signature seulement, sans ratification, de la charte sociale), les domaines culturels (2 ratifications sur 9) et le droit civil et commercial (4 sur 14).

La Suisse a néanmoins ratifié plusieurs conventions importantes : celles des droits de l'homme (et du droit de recours individuel), pour la répression du terrorisme, sur la recherche médicale, l'extradition, la conservation de la vie sauvage (convention de Berne) et la responsabilité à l'égard des réfugiés.

Les diplomates suisses ne sont pas xénophobes

Grands voyageurs, les diplomates sont appelés à s'adapter à des milieux et des mentalités auxquels est rarement confronté le Suisse moyen. Un mode de vie qui ne peut que les inciter à rejeter toute forme de xénophobie. Ils en sont d'ailleurs si dépourvus que 40 % d'entre eux ont épousé une étrangère. Le Département des affaires étrangères n'y voit pas d'inconvénient. Les problèmes de sécurité posés par ces unions sont exceptionnels, a déclaré à l'ATS M. Bernard Freymond, chef du service du personnel du département.

La Suisse n'a jamais interdit aux membres du corps diplomatique de convoler avec une étrangère. Mais on demande au fiancé d'annoncer ses projets matrimoniaux trois mois avant la cérémonie. Chaque projet de mariage est en effet examiné par le département sous l'aspect de la sécurité. N'y aurait-il plus de Mata Hari ? M. Freymond n'a pu citer que deux cas où manifestement le mariage présentait un gros risque de sécurité. Tous deux datent d'une quinzaine d'années et il s'agissait dans les deux cas de ressortissantes de pays de l'Est.

Quoi qu'il en soit, l'amour l'a emporté.

Les deux diplomates en question n'en ont pas moins épousé leur belle. L'un d'eux a été rappelé à Berne où il a été affecté à un autre service, tandis que le second a choisi de changer de profession et s'est établi en Europe orientale. Seule restriction autrefois imposée aux diplomates : jusqu'en 1975, on exigeait de l'épouse étrangère qu'elle renonce à sa nationalité. La femme de diplomate étant amenée à exercer un important rôle de représentation, on tenait à ce qu'elle soit exclusivement suisse. Cette condition a été supprimée en 1975, mais d'autres problèmes risquent de se poser avec la nouvelle loi sur la nationalité qui sera prochainement soumise aux Chambres. Le projet prévoit en effet que l'étrangère n'acquerra plus automatiquement la nationalité suisse par le mariage. On exigera auparavant trois ans de mariage et cinq ans de résidence en Suisse avant de la lui accorder.

Cette situation peut poser des problèmes si l'épouse est originaire d'un pays qui n'est pas reconnu par celui où le diplomate est en poste (par exemple la Chine et Formose) ou si les relations entre les deux Etats sont mauvaises, relève M. Freymond. Par ailleurs, si le diplomate est transféré dans le pays d'origine de sa femme, il faudra tenir compte du fait que celle-ci ne sera pas protégée par l'immunité diplomatique de son mari.

Les résultats de la procédure de consultation relative au projet de loi sur la nationalité ont montré une opposition massive à toute réglementation particulière pour le conjoint étranger d'un fonctionnaire suisse à l'étranger. Il faudra donc prévoir d'affecter quelques années à Berne les diplomates concernés pour résoudre ce type de problème.

La fréquence des mariages de diplomates suisses avec une étrangère compliquera la tâche du service du personnel. Avec quelque 40 % de mariages binationaux, les diplomates sont en effet bien au-dessus de la moyenne suisse. Selon l'Office fédéral de la statistique, seuls quelque 11 % des Suisses qui se sont mariés ont en effet épousé un ou une étrangère en 1984.

Cette situation correspond au mode de vie du diplomate qui, passant de nombreuses années à l'étranger, y fera plus facilement la rencontre de sa vie que dans son propre pays. En outre, il y eut une époque, en particulier dans l'entre-deux guerres et pendant la 2e guerre mondiale, où nombre de nos diplomates étaient des Suisses de l'étranger qui avaient choisi cette façon de se rapprocher de leur pays d'origine. Parmi les diplomates nés à l'étranger, le plus célèbre est probablement le prédécesseur du secrétaire d'Etat Edouard Brunner, M. Raymond Probst, né dans une famille des Etats baltes.

Elisabeth Kopp : l'« épine » de l'asile - un bilan de 1000 jours

« Mes 1000 premiers jours au Département fédéral de justice et police n'ont pas été aussi féériques que les contes des 1001 nuits », a déclaré la conseillère fédérale Elisabeth Kopp qui s'exprimait à Winterthur devant l'assemblée des délégués du parti radical (PRD) du canton de Zurich. Dans son discours, Mme Kopp a tiré un bilan de ses trois années d'activité à la tête du département fédéral de justice et police (DFJP), évoquant notamment des problèmes d'actualité comme celui du droit d'asile ainsi que des questions de fond comme la signification de la coopération fédéraliste.

Mme Kopp a désigné la question de l'asile comme le « problème le plus épineux » auquel elle ait été confrontée. Epineux, le problème l'est selon la conseillère fédérale non seulement à cause de l'aspect tragique des cas isolés, mais aussi parce que les amorces de solution font défaut et que toute la problèmatique jette une ombre sur la vie politique. Même si le flot de requérants ne se tarit pas et que des cas isolés prêtent toujours à controverse, il faut « constater avec satisfaction » que l'on dispose aujourd'hui de l'instrument nécessaire à régler le problème, a dit Mme Kopp, décernant un satisfecit à Peter Arbenz, chef de la Division des réfugiés. Cette dernière, créée par Mme Kopp, est une division « moderne et autonome ». « Monsieur réfugiés » est un homme apte non seulement à résoudre les problèmes quotidiens mais aussi capable de penser globalement la problématique, a ajouté la conseillère fédérale. A propos de l'asile, elle estime encore que « la situation intérieure s'est calmée » grâce aux efforts de ces trois dernières années et à l'adoption claire de la révision de la loi sur l'asile.

Mme Kopp s'est ensuite arrêtée sur l'importance de la coopération confédérale, affirmant que « la Suisse est un peuple de minorités ». A cet égard, elle pense qu'il est de son devoir d'expliquer aux cantons les plus forts que les régions périphériques peuvent avoir des raisons de se plaindre d'être négligées par rapport au plateau. les autorités fédérales, a poursuivi la conseillère fédérale, ont la responsabilité d'examiner « ce que l'on peut demander à une minorité ». Réciproquement, on peut exiger des minorités qu'elles ne bloquent le règlement des problèmes d'intérêt national.

Au chapitre des succès ou défaites, le chef du DFJP s'est référé aux verdicts des urnes et à l'attitude des chambres fédérales. Elle a cependant relevé que de nombreux objets étaient l'héritage de son prédécesseur, comme la protection contre les licenciements ou le droit international privé. Quant aux problèmes d'actualité, Mme Kopp a exprimé sa préoccupation face à la question de la procréation artificielle.

Elle a relevé l'importance de la collaboration internationale, particulièrement en ce qui concerne les mères porteuses : « Nous ne voulons pas provoquer un tourisme médical par des dispositions légales et perdre totalement le contrôle ».

A l'avenir, la conseillère fédérale attend des citoyens qu'ils fassent preuve de responsabilité, car « nous souhaitons tous l'épanouissement personnel, la sécurité matérielle, une Suisse forte et indépendante et une coexistence pacifique avec les autres nations ». C'est dans cette direction que « notre travail politique doit être orienté », a-t-elle précisé. Pour parvenir à ces idéaux et tâches d'avenir, Mme Kopp a cité en conclusion quelques moyens : la « dérégulation », c'est-à-dire une réduction des règlementations légales et du maquis juridique, la garantie de la sécurité et la protection des données, pour laquelle un projet attend sur son bureau, ainsi que la conservation d'un environnement vivable, tâche qui occupe « directement ou indirectement près d'un tiers du personnel fédéral ».

L'ambassade de Suisse à Tokyo prend possession de sa maison d'appartements de service.

L'ambassade de Suisse à Tokyo a pris possession, de sa nouvelle maison d'appartements de service pour ses diplomates transférables. Ses premiers occupants devaient y entrer fin juillet.

Construite dans le quartier de Shibuya, au cœur de la capitale japonaise, sur le terrain de l'ancienne résidence de l'ambassadeur, cette maison de trois étages comprenant six appartements a bénéficié d'un crédit de 5,8 millions de frs accepté par les Chambres fédérales en mars 1985. La nouvelle résidence, inaugurée en avril 1983, est sise dans l'enceinte de la chancellerie dans le quartier de Hiroo.

Meublés par la Confédération (les meubles ont été transportés de Suisse par container), les appartements seront occupés par des diplomates de carrière ainsi que par une secrétaire. L'ambassade compte une douzaine de ces fonctionnaires transférables.

Les logements coûtent très cher à la Confédération dans une mégalopole où les prix de location d'appartements « western style » s'échelonnent entre 5000 frs et plus de 15 000 frs par mois en moyenne, avec des pointes de 20 000 frs et au-delà.

(Suite page 19)

effet braver les intimidations mal déguisées de l'impérialisme totalitaire, qui avait pénétré jusqu'au cœur même du continent et tenait en otages quelques-unes des plus vieilles nations d'Europe. Nos compatriotes furent très sensibles à cette nouvelle et, hélas ! permanente menace. A en juger par les réactions d'une opinion alors soudée sur l'essentiel, il sautait aux yeux et aux esprits que la Suisse partage avec l'Occident une communauté de destin, adhérant aux mêmes valeurs, nourrissant les mêmes conceptions sur les rapports entre l'homme et la société, l'économie de marché, ainsi que devoirs des pays industrialisés envers ceux dont l'accession précipitée et quasi générale à l'indépendance avait pris une dangereuse avance sur leur propre développement, notamment économique.

Toutes ces données étaient, quoi qu'on en pense aujourd'hui, passablement nouvelles pour la diplomatie suisse. Elles ouvraient à coup sûr devant elle un vaste champ d'activités. Mais, est-ce à dire qu'en tissant ses réseaux sur toute la surface du globe et en diversifiant des tâches au maximum, est-ce à dire que notre système diplomatique - je ne parle ici que de celui qui œuvre sur le terrain - ait gagné pour autant en responsabilité ? La réponse, comme on dit, n'est pas évidente. Il faut naturellement se garder de toute réaction d'humeur ainsi que de vaines récriminations contre l'inévitable évolution des choses, des idées et des techniques, au nombre desquelles figure en bonne place des progrès saisissants dans les télécommunications internationales. La diplomatie ambulatoire aura fait le reste. Il nous a bien fallu à notre tour sacrifier à cette pratique devenue universelle. Mais alors des questions se posent. D'abord celle de savoir si l'action diplomatique comme telle y gagne en efficacité, en continuité et en force de conviction. De bons esprits répondront que c'est là avant tout affaire de méthode et de métier, en un mot, de professionnalisme. Un autre aspect des choses, tout à fait fondamental, nous conduit à nous interroger sur ce que sont encore et le rôle et la mission propres du service travaillant à l'extérieur. Si le fameux dialogue avec les postes est davantage qu'une formule généreuse, il serait urgent d'accorder à ce thème très actuel la considération - dans tous les sens du mot - qu'il mérite. En attendant, les questions que l'on se pose dans les ambassades font nettement apparaître le besoin d'une information aussi substantielle et rapide que possible, et à tout le moins préalable, sur des questions qui concernent directement leur domaine.

Voilà, diront certains, un langage bien sévère pour le cadre amical et détendu de cette soirée annuelle. Mais, n'est-ce pas d'abord entre amis que l'on se doit d'éviter toute complaisance ? Soyez en tous cas assurés que mon propos ne reflète pas la moindre rancœur personnelle, tout juste un petit zeste de libre parole. Mais, ce que j'ai voulu avant tout c'est, dans un ultime geste confraternel, prêter un court instant ma voix à des collègues encore dans la course et à qui, je le sais, il arrive de temps à autre de s'interroger sur le sens de leur mission et sur leur part de responsabilité dans le processus d'élaboration de la politique étrangère suisse.

Quant à moi, je voudrais, une toute dernière fois, Monsieur le Président de la Confédération, Madame, vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée tout au long de notre conjointe mission dans un pays et dans une ville qui vous sont également cher et à ce poste que tout le monde, je veux le croire, s'accorde à trouver fascinant et prestigieux.

Pour le reste, je dirais simplement que j'aime le bruit fort et doux que font les vagues en se retirant des grèves. J'aime ce qui finit.

François de Ziegler
ancien ambassadeur

(Suite et fin de la page 17)

« A long terme, les économies réalisées par la Confédération avec cette nouvelle maison d'appartements de service seront considérables, même s'il est difficile d'articuler un chiffre », déclare le chancelier de l'ambassade de Suisse à Tokyo.

Le budget de 5,8 mio de frs risque d'être légèrement dépassé en raison de la différence du taux des changes. Celui-ci avait été calculé sur une base de 95 centimes pour 100 yens, contre 1,05 fr pour cent yens aujourd'hui. Mais l'ambassade essaie de respecter les limites budgétaires en faisant, par exemple, l'économie d'un ascenseur, prévu à l'origine et qui a été supprimé ensuite.

M. Roger Bär, ambassadeur de Suisse à Brasilia vient d'être nommé à Tokyo.

700e anniversaire : le Conseil fédéral nomme un groupe de réflexion

Sur mandat du Conseil fédéral, le département de l'économie publique (DFEP) a constitué un « groupe de réflexion » chargé d'élaborer d'ici la fin 1987 un projet de « manifestations dignes et mémorables » pour fêter le 700e anniversaire de la Confédération. Présidé par le professeur fribourgeois Urs Altermatt, le groupe comprend 14 personnalités dont le directeur de la Télévision romande Guillaume Chenevière et l'ancienne conseillère nationale Gabrielle Nanchen (VS).

Le 26 avril dernier, les cantons de Suisse centrale ont clairement refusé une exposition centralisée. Le Conseil fédéral estime néanmoins que le 700e anniversaire de la Confédération doit faire l'objet d'une célébration aussi tournée vers l'avenir. « Elle doit être de courte durée, mais laisser un souvenir mémorable ».

Les manifestations centrales se dérouleront dans la commune de Schwyz, conformément à la tradition, et trouveront leur point culminant le 1er août 1991. Quant à la « Voie suisse » autour du lac d'Uri, dont la réalisation incombe aux cantons, elle se fera en référence à la célébration du 700e anniversaire. Diverses activités auront encore lieu dans l'ensemble du pays, mais des organisations locales en assumeront la responsabilité.

Le secrétariat du groupe de réflexion est assuré par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (Ofiamt) et la liaison avec le DFEP par M. Rudolf Vögeli, sous-directeur de l'Ofiamt.